

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 425 DU JEUDI 26 MARS 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Cinquième République

Bah Oury se prête à la déclaration de la politique générale du gouvernement



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:
www.kefinafasso.com

Législatives et communales P.3



« L'important, ce n'est pas de gagner, c'est de participer » (Makalé Camara du FAN)

Commune de Matam P.4



La gestion de Badra Koné divise, sa candidature contestée (Entretien)

Conakry P.3



Toumba Diakité meurt en détention

Edito à vue d'Aigle

Législatives et communales dans tous les esprits

Les élections législatives et communales prévues le 24 mai prochain en Guinée sont dans tous les esprits. Plus de quarante partis politiques, dont le RPG d'Alpha Condé, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et de l'UFR de Sidya Touré ont déjà été dissous par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour, dit-on, non-respect de leurs cahiers des charges. Une dissolution qui, comme il fallait s'y attendre, a fait couler beaucoup d'encre et de salive aussi bien en Guinée qu'à l'international. Les présidents sortants des délégations spéciales devraient démissionner avant le 27 mars pour espérer être dans les starting-blocks pour les élections communales...

BCRG P.5

Inauguration d'un nouveau siège de l'institution bancaire à Kaloum

CRASH-TEST À L'AGEPI P.5

Entre titres fantômes, népotisme et imposture professionnelle

Vie de la nation P.2

L'ombre des géants et le poids du panier

Édito à vue d'aigle



Législatives et communales dans tous les esprits

Les élections législatives et communales prévues le 24 mai prochain en Guinée sont dans tous les esprits. Plus de quarante partis politiques, dont le RPG d'Alpha Condé, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et de l'UFR de Sidya Touré ont déjà été dissous par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour, dit-on, non-respect de leurs cahiers des charges. Une dissolution qui, comme il fallait s'y attendre, a fait couler beaucoup d'encre et de salive aussi bien en Guinée qu'à l'international. Les présidents sortants des délégations spéciales devraient démissionner avant le 27 mars pour espérer être dans les starting-blocks pour les élections communales.

La Direction générale des élections, que dirige Mme Camara Djenabou Touré, a reporté au 3 avril la date limite pour les dépôts de candidatures. Pour rappel, lorsqu'il a renversé Alpha Condé le 5 septembre 2021, pour s'emparer du pouvoir dans les circonstances que l'on sait, Mamadi

Doumbouya et ses compagnons du CNRD avaient promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Gouvernement) ne devrait se présenter. La suite, on la connaît. Après la validation de sa candidature à la présidentielle du 28 décembre, les détracteurs du CNRD et de son président n'ont pas tardé à parler de parjure. Comme beaucoup s'y attendaient, le candidat de GMD (Génération pour la Modernité et le Développement) n'aura pas eu de mal à remporter l'élection présidentielle face aux huit autres candidats. Le 30 décembre 2025, au siège de la Direction Générale des Élections (DGE), l'actuel locataire du Palais Mohammed V a été officiellement proclamé vainqueur de ce scrutin. Mamadi Doumbouya a récolté 4 594 262 voix, soit de 86,72 % des suffrages valablement exprimés. Il a été suivi par Abdoulaye Yéro Baldé (FRONDEG), qui a recueilli 6,59 % des voix et Dr Faya Lansana Millimouno du Bloc Libéral (2,04 % des voix).

Le 04 janvier 2026, ce fut au tour de la Cour suprême de proclamer les résultats définitifs dudit scrutin. Et sans surprise, les résultats provisoires publiés par la Direction Générale des Élections (DGE) quelques jours plus tôt ont été confirmés par la plus haute juridiction du pays, qui fera savoir que le recours introduit par le Front Démocratique de Guinée (FRONDEG) du candidat malheureux Abdoulaye Yéro Baldé, a été retiré par lui-même.

La cérémonie d'investiture du nouveau président de la République de Guinée s'est tenue le 17 janvier 2026 au stade Général-Lansana-Conté de Nongo.

Les regards sont désormais tournés vers les législatives pour remplacer le Conseil national de la transition (CNT) et les élections communales pour remplacer les délégations spéciales mises en place pendant la période transitoire.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication & Rédacteur en chef: Amadou Sadjo Diallo
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Abdoulaye Durack Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS
Photographe: Moustapha Camara
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Kéfina Diakité

Vie de la nation

L'ombre des géants et le poids du panier

La semaine qui s'achève (19-25 mars 2026) aura été celle d'un étrange paradoxe guinéen : un pays qui pleure ses icônes tout en scrutant avec anxiété les soubresauts d'un monde en flammes. Entre l'émotion légitime des salles de rédaction et la réalité implacable des marchés, la Guinée cherche son équilibre sur une corde raide.



Presse : Le crépuscule des «As»

Le monde des médias a perdu cette semaine l'un de ses plus illustres serviteurs, Abdoulaye Sankara, le célèbre « Abou Maco ». Sa disparition n'est pas qu'un fait divers nécrologique ; elle marque la fin d'une certaine idée du journalisme.

Évoquer Maco, c'est replonger dans l'âge d'or du groupe L'Indépendant, ce creuset d'excellence où, sous le leadership d'Aboubacar Sylla, le talent se muait en sacerdoce. Comment parler de cette époque sans citer l'immortel « Bebel », cette plume si pure et si précise qu'elle était la seule que personne n'osait corriger ? En perdant ces géants, la presse guinéenne perd ses boussoles morales et stylistiques. Le défi pour la nouvelle génération n'est pas seulement de les pleurer, mais de retrouver cette rigueur qui faisait de l'écrit une arme de

construction nationale.

Géopolitique et Économie : L'onde de choc « Epic Fury »

Pendant que Conakry rend hommage à ses plumes, le ciel du Moyen-Orient s'assombrit, et avec lui, nos perspectives économiques immédiates. L'opération militaire américano-israélienne contre l'Iran commence à faire sentir ses effets jusque dans le port de Conakry.

Le détroit d'Ormuz, par où transite une part vitale de notre approvisionnement, est devenu une zone de haute turbulence. Le résultat est immédiat : une pression inflationniste sur le prix du baril et une hausse prévisible du coût du fret. Pour le Guinéen moyen, le « panier de la ménagère » devient un panier percé. Malgré les promesses de prospérité liées aux grands projets miniers comme Simandou, la réalité du quotidien à Madina est celle d'une lutte acharnée contre la cherté de la vie. L'économie de rente attend ses dividendes, mais l'urgence sociale, elle, n'attend pas.

Sociopolitique : Le temps de la décrispation ?

Sur l'échiquier politique, la semaine a été marquée par une atmosphère de « veillée d'armes » diplomatique. La mise en liberté

conditionnelle, pour des raisons médicales, de certaines figures de proue de l'ancien régime semble agir comme une soupape de sécurité.

Cette politique de la « main tendue » ou de la « mesure humanitaire » permet de faire baisser la température sociale, mais les observateurs avertis restent prudents. S'agit-il d'un véritable pas vers une réconciliation nationale inclusive ou d'une simple gestion tactique du calendrier de transition ? La Guinée a besoin de visibilité, et chaque geste de décrispation est scruté à la loupe par une classe politique qui attend toujours de connaître les contours définitifs du retour à l'ordre constitutionnel.

Conclusion : Garder le cap

Entre le deuil de nos maîtres à penser et les incertitudes d'un marché mondialisé, la Guinée doit se forger une nouvelle résilience. Honorer la mémoire de Maco et de Bebel, c'est avant tout refuser la médiocrité et l'opacité, qu'elles soient dans nos rédactions ou dans nos institutions. Le silence de cette semaine est peut-être celui du respect, mais il doit aussi être celui de la réflexion pour les défis qui nous attendent dès avril.

Kéfina Diakité

Atteinte à la santé publique Vers le désistement de l'Ordre des pharmaciens de Guinée ?

L'affaire opposant Yamoussa Keita, Lamine Sangaré, l'Agence Internationale de Promotion Pharmaceutique (AIPP) à l'Agent Judiciaire de l'Etat et l'Ordre des pharmaciens de Guinée a été de nouveau débattue lundi 23 mars 2026 devant la Chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF).



Ce jour, un acte de désistement de l'Ordre des pharmaciens de Guinée a été déposé à la Cour. Cela fait suite à une rencontre entre l'Ordre des pharmaciens de Guinée et celui du Mali qui auraient choisi de privilégier un règlement à l'amiable. L'avocat du président de l'Ordre des pharmaciens de Guinée, en l'occurrence Dr Yamoussa Youla, a exprimé son opposition catégorique annonçant à son tour, une pétition contre l'acte de désistement.

Me Bakary Millimouno parle d'un non évènement. « L'Ordre s'est constitué par ma voix, donc s'il doit y avoir désistement, on passe par moi aussi », a souligné l'avocat. Me Adams Salomon Camara de la défense a mis en doute l'authenticité de l'acte (pétition). « Pour nous, cet acte ne représente rien en attendant qu'il soit prouvé que l'auteur soit identifié », a martelé l'avocat, tout en demandant à la Cour d'écarter du dossier de la

procédure cette pétition. Me Millimouno de soutenir que jusqu'à preuve du contraire, son client, Dr Yamoussa Youla reste et demeure le président de l'Ordre des pharmaciens de Guinée. « Donc, il est la seule personne habilitée à engager l'Ordre », dira-t-il.

Le juge Yagouba Conté a tenu à ce que la Cour soit éclairée sur la question et demande si le président de l'Ordre des pharmaciens, au nom duquel, les deux documents sont attribués est présent dans la salle. Le juge a rappelé que cet acte de désistement doit suivre le formalisme. « Tout acte qui doit poser une partie civile qui a décidé de constituer un avocat doit passer par celui-ci à moins que le mandat lui soit révoqué », a-t-il indiqué. Il a ensuite renvoyé l'affaire au 27 avril 2026 pour la suite des débats et la comparution de l'Agent Judiciaire de l'Etat. Pour rappel, Yamoussa Keita, Lamine Sangaré, l'Agence Internationale de Promotion Pharmaceutique (AIPP) sont poursuivis par l'Agent Judiciaire de l'Etat et l'Ordre des pharmaciens de Guinée pour des faits présumés d'atteinte à la santé publique, détention illégale, transfert et importation et vente de produits pharmaceutiques et complicité.

Mamadou Oury

Cinquième République Bah Oury se prête à la déclaration de la politique générale du gouvernement

Le Premier ministre a présenté, le mercredi 25 mars 2026, devant le Conseil National de la Transition, les grandes orientations de l'action gouvernementale. Cette feuille de route marque l'entrée dans une nouvelle phase, centrée sur la consolidation des acquis institutionnels et l'accélération du développement économique.



L'objectif affiché est clair : transformer en profondeur l'économie guinéenne tout en renforçant la stabilité de l'État.

Simandou 2040, pilier de la stratégie

Au cœur de cette politique figure le programme « Simandou 2040 », considéré comme le principal levier de croissance.

Ce plan prévoit : une croissance moyenne de plus de 10 % par an. Un PIB porté à 152 milliards de

dollars d'ici 2040. La création de plus de 5 millions d'emplois. Le gouvernement mise sur un vaste programme d'investissements estimé à 330 milliards de dollars pour soutenir cette ambition.

Agriculture, industrie et infrastructures en priorité. Les autorités entendent moderniser l'agriculture, développer l'agro-industrie et renforcer la transformation locale des produits.

Un accent particulier est également mis sur les infrastructures avec la construction de milliers de kilomètres de routes, d'autoroutes et de chemins de fer; le développement de corridors économiques stratégiques. L'objectif est de désenclaver le pays et faciliter les échanges commerciaux.

Capital humain : un levier central.

Le gouvernement prévoit d'importants investissements dans l'éducation et la formation professionnelle afin d'adapter les compétences aux besoins du marché. L'accent sera également mis sur l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation et le développement des start-ups, dans une logique de création d'emplois durables.

Réformes économiques et financières

La politique gouvernementale prévoit une modernisation du système financier, un meilleur accès au crédit pour les PME et une gestion plus rigoureuse des finances publiques.

La digitalisation de l'administration et l'élargissement de l'assiette fiscale figurent également parmi les priorités. Santé, énergie et numérique au cœur des actions.

Dans le secteur social, les autorités annoncent un renforcement des infrastructures sanitaires et une amélioration de l'accès aux soins.

Parallèlement, le gouvernement ambitionne de développer les énergies renouvelables, notamment le solaire, et d'étendre la

couverture numérique à l'ensemble du territoire.

Décentralisation et équilibre territorial

Face à une forte concentration urbaine, une nouvelle politique d'aménagement du territoire est envisagée.

Elle vise à renforcer les collectivités locales, développer les villes secondaires et réduire les inégalités régionales.

Sécurité et gouvernance renforcées

La lutte contre la corruption, la modernisation de l'administration et le renforcement des forces de sécurité figurent parmi les priorités affichées.

Le gouvernement entend également consolider la stabilité du pays dans un contexte sous-régional marqué par des défis sécuritaires.

Une ambition conditionnée à l'exécution

À travers cette feuille de route, l'exécutif affiche une ambition de transformation structurelle de l'économie.

Samuel Demba. D

Conakry Toumba Diakité meurt en détention

Le commandant Aboubacar Toumba Diakité est décédé le mercredi 25 mars 2026 à 04h35. L'annonce a été faite dans un communiqué officiel de l'administration pénitentiaire, qui évoque des complications médicales.



Toumba Diakité, une des grandes figures de l'armée, avait été condamné dans le cadre du massacre du 28 septembre 2009. L'ancien aide de camp du capitaine Moussa Dadis Camara purgeait sa peine à la maison centrale de Coronthie alors qu'il ne lui restait que quelques mois.

En début de semaine, son extraction de cette prison a suscité de vives réactions. Le parquet général de Conakry avait alors fait état d'une dégradation progressive de son état de santé, marquée par des douleurs abdominales persistantes et des troubles digestifs. Selon les autorités, il aurait été victime d'un malaise dans la nuit du 23 mars, conduisant à son évacuation d'urgence vers l'hôpital militaire du Camp Samory Touré. Les médecins évoquent un décès consécutif à une hernie compliquée ayant entraîné une péritonite aiguë généralisée. Un rapport médical détaillé est annoncé.

Depuis lundi, le collectif d'avocats du détenu était resté silencieux,

alimentant les spéculations. Ce sont finalement sa famille biologique et ses proches qui ont alerté l'opinion publique le mercredi, évoquant une « disparition forcée » et exigeant des autorités des preuves de vie.

Quelques heures plus tard, la confirmation de son décès est tombée, mettant fin à plusieurs jours d'incertitude.

Les circonstances de cette mort rappellent celles du colonel Claude Pivi, lui aussi décédé en détention dans la même maison carcérale, dans un contexte similaire mêlant malaise, évacuation sanitaire et communication tardive.

Au-delà de ces deux cas, plusieurs figures militaires ont aussi perdu la vie en détention dans des conditions controversées. L'ancien chef d'état-major Sadiba Koulibaly est officiellement décédé d'un arrêt cardiaque après un malaise en cellule. De son côté, Célestin Bilivogui, ex-responsable des services spéciaux, avait succombé à une infection généralisée après des semaines d'inquiétudes sur son état de santé.

Ces enchaînements de décès, souvent précédés de signes de dégradation physique et d'un manque de communication, ravivent les interrogations.

Samuel Demba. D

Législatives et communales « L'important, ce n'est pas de gagner, c'est de participer » (Makalé Camara du FAN)

À moins de deux mois des élections législatives couplées aux communales prévues le 24 mai 2026, les formations politiques accélèrent leur mise en conformité. Le Front pour l'Alliance Nationale (FAN), dirigé par Hadja Makalé Camara, a récemment finalisé cet exercice à travers un congrès organisé conformément aux exigences du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, en application de la loi L/035.



Pour la présidente du FAN, ces scrutins, distincts de l'élection présidentielle, représentent une opportunité d'ancrage politique à la base et d'accès à des postes de responsabilité. Malgré ses précédents échecs électoraux, notamment en 2020 et lors du scrutin du 28 décembre dernier, elle affirme sa détermination à poursuivre le combat politique. Devant ses militants, Hadja Makalé Camara a insisté sur le respect des lois républicaines :

« Nous nous livrons ce matin à un exercice républicain. Quand la loi exige, nous nous y plions. La loi est dure, mais c'est la loi », a-t-elle déclaré, annonçant la transmission prochaine des docu-

ments adoptés à l'administration du territoire.

Elle a également appelé à un engagement collectif, soulignant la nécessité pour les leaders politiques de faire preuve de responsabilité et de proximité avec les citoyens.

Évoquant une interview, Hadja Makalé Camara rapporte : « Un journaliste m'a dit : "Vous vous êtes présentée en 2020, vous n'avez pas gagné. Vous vous présentez encore à ces élections dont on connaît l'issue. Pourquoi vous présentez-vous ?" ».

Revenant sur sa candidature, souvent questionnée, elle as-

sume pleinement sa démarche : « L'important, ce n'est pas de gagner, c'est de participer. Il faut montrer aux jeunes qu'il est possible de s'engager et de tracer un chemin pour les générations futures ».

Pour Hadja Makalé Camara, les élections législatives et communales constituent avant tout des scrutins de proximité, centrés sur les réalités locales. Elle invite ainsi ses partisans à s'investir davantage.

« Ce sont des élections du peuple. Soyez candidats, prenez des responsabilités. On ne fait pas de politique pour reculer », a-t-elle lancé.

Candidate malheureuse à deux reprises à l'élection présidentielle de 2020 et celle de 2025, dame Makalé exhorte les acteurs politiques à faire preuve de résilience :

« Ce n'est pas parce qu'on tombe qu'on a mal, c'est parce qu'on ne se relève pas », a-t-elle conclu, appelant à la persévérance dans l'engagement politique.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

INTERVIEW

Commune de Matam

La gestion de Badra Koné divise, sa candidature contestée

La gestion d'Aliou Checkina Badra Koné, président de la délégation spéciale (PDS) de Matam, suscite des tensions. Mohamed Lamine Camara, alias Karika, conseiller communal et président de la commission finances, dénonce un manque de concertation et de transparence. Il s'oppose également à une éventuelle candidature de l'actuel PDS à la mairie. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, il porte de graves accusations.



L'Aigleinfos : Que reprochez-vous au président de la délégation spéciale ?

Mohamed Lamine Camara : Il y a une absence de concertation avec les conseillers et un manque de transparence dans les appels d'offres liés aux projets de développement. Le projet financé par l'ANAFIC devait être réalisé en six mois et remis aux communautés. Aujourd'hui, regardez l'état des

quatre chantiers concernés : les sentiers, le centre de santé de Madina dispensaire, la maison des jeunes de Bonfi, celle de Hermakono, ainsi que l'école primaire de Hermakono-Mosquée. L'état des infrastructures laisse à désirer. Un individu ne peut pas s'approprier ces réalisations en disant que c'est lui qui les a financées. C'est l'ANAFIC qui en est à l'origine. Si la collectivité mobilise ses propres ressources pour fi-

nancer des microprojets, cela peut constituer un bilan. Mais ici, ce n'est pas le cas. Nous voulons que les citoyens comprennent que la gestion actuelle n'est pas normale. Le PDS gère mal la commune, et c'est ce qui nous pousse à parler.

L'Aigleinfos : Diriez-vous que son bilan est mitigé ?

Mohamed Lamine Camara : Il n'a aucun bilan positif. Les projets réalisés sont financés par l'ANAFIC. Il a aussi attribué un espace communal au privé pour la construction de bureaux et d'entrepôts. Le coût annoncé est passé de 6 à 8 milliards. J'ai demandé, devant tous les membres, à consulter le dossier pour en connaître le contenu. Il a refusé, évoquant le risque que les journalistes s'emparent. Cela prouve qu'il agit sans transparence ni considération pour les conseillers. Pourtant, accéder à ces documents est un droit. C'est

pourquoi nous appelons les autorités compétentes à s'intéresser à la situation de Matam.

L'Aigleinfos : Ce manque de bilan peut-il compromettre sa candidature ?

Mohamed Lamine Camara : Je ne parle pas par opposition personnelle. Je révèle ce qui se passe à l'intérieur de la mairie. Ce qui est caché doit être dénoncé.

L'Aigleinfos : Il ambitionne pourtant d'être candidat. Comment vous voyez cela ?

Mohamed Lamine Camara : Quelqu'un qui n'a pas su gérer pendant deux ans, sans bilan positif, peut-il prétendre à un mandat ? La gestion est anarchique, sans consensus avec les femmes, les jeunes ou les sages. Même des agents communaux sont écartés lorsqu'ils ne partagent pas ses positions. Nous disons cela pour éviter qu'il ne dirige Matam pendant sept ans. Ce serait néfaste. Nous avons observé sa gestion en espérant un changement, mais cela n'a pas été le cas.

L'Aigleinfos : Pourquoi parler maintenant ?

Mohamed Lamine Camara : Parce que ce qui est prouvé ne

doit pas être reconduit. En deux ans, l'insécurité a augmenté, notamment avec la consommation de drogue chez les jeunes. Qu'a-t-il fait face à cela ? Rien. Il a ignoré certaines décisions et marginalisé ses conseillers en travaillant uniquement avec un cercle restreint. Lors d'une récente mobilisation, des personnes auraient été incitées à participer avec de petites sommes d'argent pour donner l'impression d'un soutien populaire. Mais Matam ne lui appartient pas. Nous sommes tous concernés.

L'Aigleinfos : Quelle solution proposez-vous à l'approche des élections ?

Mohamed Lamine Camara : Les habitants de Matam ne veulent pas de lui. Il faut proposer une autre personne, issue de la commune et en phase avec les orientations des autorités.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Mohamed Lamine Camara, président de la commission finances de la délégation spéciale de Matam !

Mohamed Lamine Camara : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

CRIEF

Renvoi de deux affaires au 30 mars

Deux affaires distinctes soumises à l'examen de la Chambre de jugement de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) sont renvoyées au 30 mars 2026.



La première affaire c'est celle dans laquelle est impliqué Mohamed Lamine Bangoura, ancien président de la Cour Constitutionnelle, poursuivi avec Amadou Diallo, Sidiki Sylla et Rouguiatou Barry, pour des faits présumés de détournement de deniers publics, corruption, enrichissement illicite, blanchiment de capitaux et complicité. La seconde affaire concerne Aboubacar Makhissa Camara, ancien DG des Impôts, qui est poursuivi pour des faits similaires. Pour ce qui est de la première affaire, la Cour avait ordonné au Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de produire les relevés de comptes de la Cour constitutionnelle d'octobre 2018 à septembre 2021. Un sujet qui devait faire l'objet de débats mais à cause de l'absence de l'avocat du prévenu Mohamed Lamine

Bangoura, la Cour a opté pour le renvoi de l'affaire au 30 mars prochain. L'affaire Aboubacar Makhissa Camara a elle aussi été renvoyée à la même date pour non-identification de ses biens par le conservateur foncier de Kindia et l'absence de réponse du Directeur du domaine et du cadastre par rapport à la mesure ordonnée. Le parquet spécial soutient avoir accompli toutes les diligences devant faire appliquer les injonctions de la Cour. Quant à l'Agent Judiciaire de l'Etat, représenté par son avocat, il s'étonne de la non-exécution des mesures ordonnées par la Cour. « Il est quand même difficile de comprendre que la Cour ordonne une mesure et ses services refusent de respecter », a martelé Me Sâ Dissy Millimuno.

Mamadou Oury

Université de Kindia

Lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du campus.

Le mercredi 25 mars 2026, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dre Diaka Sidibé, a procédé au lancement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'Université de Kindia. C'était en présence des autorités régionales, préfectorales et locales, des responsables universitaires, des partenaires au développement.



« Les bâtiments du campus de Foulaya, pour la plupart hérités de l'époque coloniale, ne répondent plus aux exigences du système LMD. Depuis 2019, les effectifs ont augmenté de 90 %, avec un taux de croissance annuel de plus de 11 %, pouvant atteindre 17 % selon les projections. À ce rythme, l'Université de Kindia pourrait accueillir plus de 25 000 étudiants à l'horizon 2027. La réhabilitation et l'extension du campus ne sont plus une option, mais une nécessité absolue, une urgence nationale. », a déclaré la ministre Diaka Sidibé. Et parlant des composantes de ce vaste projet, elle dira ceci : « L'acte que nous posons aujourd'hui, en lançant les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Université de Kindia, s'inscrit directement dans les axes

prioritaires du projet Simandou. Une formation de qualité, sans infrastructures adéquates, est un paradoxe que nous refusons de perpétuer. Le projet architectural, élaboré et présenté par le cabinet Studio RIC, prévoit un campus de plus de 17 hectares comprenant une zone pédagogique, administrative, des espaces de restauration, des parkings, des zones de détente et de loisirs, ainsi que des espaces d'hébergement pour les étudiants. Ces infrastructures comprennent notamment des blocs d'études couvrant plus de 7 300 m², avec 10 laboratoires didactiques, 8 salles informatiques, 4 bibliothèques de proximité, 4 grands amphithéâtres modernes et plus de 90 salles de cours. Un bloc de recherche intégrera des laboratoires spécialisés, une bibliothèque centrale de près de

3 000 m², des salles de projection, d'exposition et des espaces dédiés aux chercheurs. Ces infrastructures permettront de produire une science guinéenne ancrée dans nos réalités et de doter nos étudiants de compétences pratiques essentielles à leur insertion professionnelle... Cette première phase des travaux que nous lançons aujourd'hui est répartie en lots 1 et 2, composés de quatre blocs d'études, trois amphithéâtres et des infrastructures annexes, avec un délai d'exécution de 24 mois. Elle sera réalisée respectivement par les entreprises Falibra Group SARL et Ethic SARL. Le contrôle et le suivi seront assurés par le cabinet Studio URIP. Le projet comprend également un bâtiment administratif R+4, une cantine universitaire de plus de 1 000 places, une infirmerie moderne, des infrastructures sportives et surtout des capacités d'hébergement de plus de 2 700 étudiants, dont 40 % de places réservées aux étudiantes. J'engage ici toutes les entreprises en charge des travaux, le bureau d'études, le rectorat de Kindia ainsi que les services techniques de mon département à tout mettre en œuvre pour le respect strict des délais et du contenu des cahiers des charges... »

Mamadou Oury

BCRG

Inauguration d'un nouveau siège de l'institution bancaire à Kaloum

Le mercredi 25 mars 2026, le Président de la République, Mamadi Doumbouya, a inauguré le nouveau siège de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), à Kaloum, apprend-on du site Africaguinee.com.



Plusieurs hauts responsables du pays ont pris part à cette cérémonie d'inauguration : le Premier ministre Amadou Oury Bah, des présidents d'institutions, Amara Camara (ministre secrétaire général de la Présidence), Djiba Diakité (ministre Directeur de Cabinet de la Présidence), etc. Ce nouveau siège est un bâtiment, de type R+12. Il repose

sur une infrastructure souterraine de trois niveaux. Les deux premiers sous-sols sont dédiés au stationnement et aux installations techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment (équipements CVC, installations électriques, etc.). Le troisième niveau abrite le caveau, un espace hautement sécurisé conforme aux standards des institutions

bancaires de premier plan.

En superstructure, l'immeuble développe environ 30 000 m² de bureaux, organisés en plateaux modulables adaptés aux besoins des différents services. L'enveloppe extérieure, réalisée en Alucobond, confère à l'édifice une architecture contemporaine, alliant performance énergétique

et résistance aux intempéries. Le complexe intègre également des espaces de représentation, dont une salle de conférence et un amphithéâtre, destinés à accueillir des événements institutionnels. Une terrasse rooftop complète l'ensemble, offrant un cadre de détente et de réception.

Deux restaurants équipés, ainsi que des espaces dédiés au bien-être du personnel, viennent renforcer la fonctionnalité de cette infrastructure moderne.

Dans son allocution, le gouverneur de la BCRG, Dr Karamo Kaba, a souligné la portée symbolique de cette inauguration, qui intervient dans un contexte marqué par le démarrage du projet minier Simandou.

« Elle coïncide avec le lancement effectif des activités du projet Simandou, symbole de l'entrée de la Guinée dans une nouvelle ère de transformation structurelle de son économie », a-t-il déclaré. Selon lui, cette dynamique contribue à renforcer la stabilité macroéconomique du pays. « Nous enregistrons une croissance robuste, une inflation maîtrisée et un franc guinéen consolidé, signes d'une politique monétaire efficace », a-t-il ajouté. Pour le gouverneur, ce nouveau siège constitue bien plus qu'une infrastructure administrative. « Il

symbolise l'autorité, la modernité de notre institut d'émission et son rôle dans le renforcement du dispositif macroéconomique national », a-t-il affirmé.

Dr Karamo Kaba a également inscrit cette réalisation dans la vision du Chef de l'État visant à doter la Guinée d'institutions solides et d'infrastructures modernes, capables de soutenir un développement inclusif et durable. Il a rappelé que ce projet s'inscrit dans une dynamique de modernisation engagée, après l'inauguration de l'agence de Kankan en 2024 et l'achèvement de celle de Faranah. Exprimant sa satisfaction, le gouverneur a salué l'engagement des équipes techniques ayant contribué à la réalisation de cet édifice. « En inaugurant ce siège, nous posons une pierre supplémentaire à l'édifice national et réaffirmons notre engagement en faveur de la modernisation des institutions guinéennes », a-t-il conclu. La cérémonie s'est achevée par la coupure du ruban symbolique par le Président Mamadi Doumbouya, entouré du chef du Gouvernement et des responsables de la BCRG, suivie d'une visite guidée des différentes installations, rapporte le site Africaguinee.com.

Kaba Kankoula

Affaire Oyé Guilavogui

Dans l'attente des plaidoiries et réquisitions devant la CRIEF

Le mercredi 25 mars 2025, le président de la Chambre de jugement de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières a clos les débats dans l'affaire Oyé Guilavogui. Il a par la suite ordonné les plaidoiries et les réquisitions.



Sanoh, un des substituts du procureur spécial a réitéré que son parquet a tout de même accompli les diligences pour faire appliquer ces mesures en vain. Après cette communication, les débats ont été clos par le juge Yagouba Conté.

A noter que les plaidoiries de partie civile représentée par l'Agent Judiciaire de l'Etat sont déjà déposées à la Cour en attendant son grand oral du 1er avril 2026. Pour rappel, dans cette affaire, Oyé Guilavogui, ancien ministre du régime Condé, est poursuivi pour des faits présumés de détournement de deniers publics, enrichissement illicite, corruption et blanchiment de capitaux portant sur plusieurs milliards de francs guinéens et en devises : 50 millions de dollars américains destinés à la relance de la société nationale de téléphonie (SOTELGUI); 10 milliards de francs guinéens pour le projet de reboisement lorsqu'il exerçait les fonctions de ministre de l'Environnement; 300 millions de dollars pour le Backbone; 17 milliards de francs guinéens de l'exercice budgétaire de l'année 2021 ; 94 milliards de francs guinéens de l'exercice budgétaire de l'année 2020. Affaire à suivre...

Kaba Kankoula

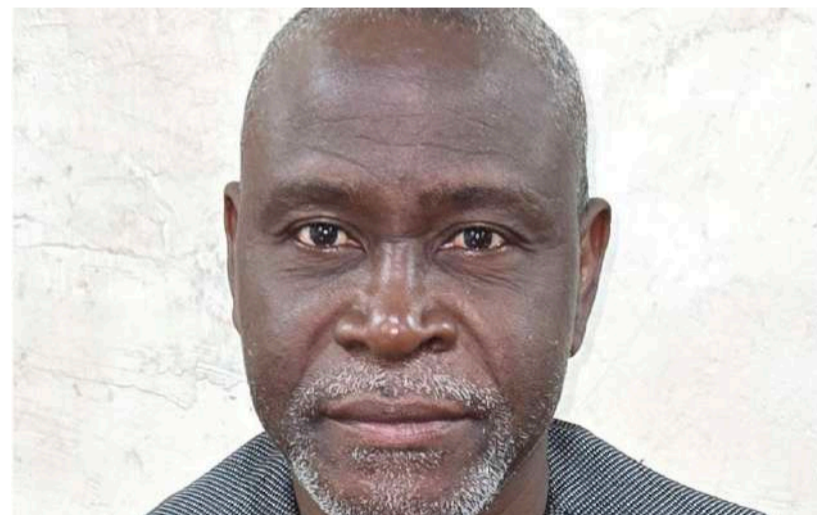


A cette occasion, Ousmane

CRASH-TEST À L'AGEPI

Entre titres fantômes, népotisme et imposture professionnelle

Alors que la justice guinéenne s'apprête à rendre son arbitrage final, le voile se lève sur les méthodes du clan d'Aminata Camara. Entre manœuvres de couloir, titres de presse fictifs et liens de "parenté" opportunistes, l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) traverse une crise qui révèle les tares d'une certaine « nouvelle génération » de patrons de presse. Ce « népotisme de salon » expliquerait pourquoi, malgré l'absence totale de base légale et physique, le clan Aminata bénéficie encore d'une écoute privilégiée au mépris des statuts de l'association.



La « Génération Copier-Coller » : Des patrons de presse SDF

Le tableau est d'autant plus sombre que ceux qui entourent l'ancienne présidente peinent à justifier leur qualité d'éditeurs. Derrière de grands discours sur la « jeunesse », se cache une ribambelle d'imposteurs qui se disent journalistes. Leur méthode ? Le pillage systématique. Ils se contentent de récupérer les articles des sites d'information pour en faire du « copier-coller », sans aucune plus-value éditoriale, ni respect pour la propriété intellectuelle.

Ces prétendus patrons de presse sont en réalité des « SDF » du métier :

- Ni siège social : Ils

errent de bureaux d'emprunt en cybercafés.

- Ni personnel : Aucune rédaction structurée.

- Ni moyens : Une absence totale de logistique professionnelle.

Le mirage de la soixantaine de titres

L'imposture atteint son paroxysme au niveau de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Le clan Aminata prétend détenir un « point de vente » d'une soixantaine de titres de presse. Mais la réalité du terrain est implacable : dans les kiosques de Conakry, on ne trouve même pas le tiers (1/4) de ces publications. Où sont ces journaux ? Ils

n'existent que sur le papier de la HAC pour capter les subventions, agissant comme des « coquilles vides » destinées à tromper l'opinion et l'État.

La HAC dans l'attente : La fin des animosités ?

Face à ce climat délétère, le président de la HAC a récemment reçu les patrons de presse des deux associations (AGEPI et AGEPE). Son constat a été lucide sur les « animosités » qui rongent la corporation. Adoptant une posture de neutralité prudente, il a déclaré attendre le verdict final du tribunal pour se rallier au vainqueur.

Pour les véritables éditeurs, ceux qui investissent, emploient et impriment, l'enjeu est clair : la justice doit dire si l'AGEPI est une association de propriétaires de titres ou un syndicat d'employés et d'imposteurs en quête de recasement.

La « boussole » judiciaire est attendue pour mettre fin à ce règne de l'arbitraire où Aminata Camara semble penser que les lois de la République s'arrêtent là où ses intérêts personnels commencent. En tout cas, le verdict tant attendu sera le jour où les titres fantômes devront rendre des comptes à la réalité.

Kéfina Diakité

Procès du 28 septembre La défense du colonel Bienvenu Lamah dénonce un « banditisme judiciaire »

La deuxième phase du procès des événements du 28 décembre 2009 suit son cours normal. Le colonel Bienvenu Lamah, seul détenu dans ce dossier, continue de défiler devant le tribunal criminel de Dixinn. Dans la journée du lundi, 23 mars, les débats autour de la double constitution de Mamadi Cheick Soumaoro, ont suscité de vives tensions.



Depuis 2020, l'année à laquelle il a été placé sous mandat de dépôt, le colonel Bienvenu Lamah tente de prouver son innocence. En 2009, responsable du Camp Kaleya, au moment des massacres du 28 septembre, il a été conduit en prison sur la base d'une déposition faite par Mamadi Cheick Soumaoro. Ce témoin

autrefois, veut se constituer partie civile (victime), aujourd'hui.

La défense du gendarme M. Lamah, a vivement critiqué la procédure engagée contre lui, qu'elle qualifie de « banditisme judiciaire qui ne dit pas son nom ».

Selon ces avocats, les dispo-

sitions légales, notamment les articles 486 et 491, sont claires : « on ne peut pas être à la fois témoin et partie civile dans une même affaire », a rappelé Maître Pépé Antoine Lama. Une position qu'il estime confirmée par la décision du tribunal rejetant la double constitution de Mamadi Cheick Soumaoro.

La défense rappelle que le colonel Bienvenu Lama avait bénéficié d'un non-lieu, confirmé jusqu'à la Cour suprême. Toutefois, à l'ouverture du procès des événements du 28 septembre, dans son premier volet, le parquet a relancé les poursuites. Cette reprise s'appuie sur une déposition sous anonymat attribuée à Mamadi Soumaoro, présentée comme un élément nouveau. À la suite de cette démarche, une information judiciaire a été rouverte, entraînant l'inculpation et

le placement sous mandat de dépôt du colonel. Mais la chambre de contrôle de l'instruction avait annulé cette inculpation et ordonné sa remise en liberté, avant que cette décision ne soit finalement cassée dans des circonstances contestées par la défense.

Aujourd'hui, alors que la comparution du témoin était attendue, celui-ci a changé de posture en sollicitant son admission comme partie civile. « Il ne peut pas porter deux casquettes », insiste l'avocat qui estime que cette situation fragilise l'ensemble du dossier.

Pour le conseil du détenu, la procédure repose essentiellement sur cette déposition. « Dès lors que ce témoignage est remis en cause, il n'y a plus de fondement pour maintenir le colonel dans cette affaire », soutient-il, appelant à la clôture des débats et au passage aux réquisitions.

Autre point soulevé : les faits évoqués par Mamadi Cheick Soumaoro remonteraient au 3 décembre et aux jours suivants, alors que le procès porte sur les événements du 28 septembre, a rappelé l'avocat Maître Pépé.

Une procédure distincte existerait d'ailleurs devant le tribunal militaire pour ces faits.

Du côté de la partie civile, la décision du tribunal de rejeter la constitution de Mamadi Cheick Soumaoro suscite une profonde frustration.

Maître Mohamed Lamine Doumbouya estime qu'il s'agit d'un refus injustifié du droit d'une victime à se constituer partie civile. « Je dois vous exprimer ma frustration face à ce refus du tribunal. J'avoue que le juge n'a même pas pris le temps de bien lire notre requête », a-t-il dénoncé.

À l'entendre, ce dossier est loin d'être terminé. Il annonce d'ores et déjà son intention de faire appel, dénonçant une décision prise sans examen complet de leur requête.

Samuel Demba. D



Crise de liquidité

Ce qu'en pense l'économiste Alhassane Makanéra Kaké

Interrogé par *Africaguinee.com* sur l'impression de nouvelles coupures, Dr Alhassane Makanéra Kaké a estimé que cette thérapie est indispensable pour juguler la crise de liquidité qui asphyxie littéralement le pays.



Selon cet économiste, la souveraineté monétaire de la Guinée est un atout majeur dans ce contexte de crise. « Cela présente plusieurs avantages. Nous ne sommes pas dans une zone monétaire où des restrictions imposent à l'État de respecter une discipline monétaire stricte [étrangère]. En tant que détenteurs d'une monnaie souveraine, l'impression de nouveaux billets est la première mesure à prendre à court terme », explique le Dr Makanéra Kaké.

Si le gouvernement de Bah Oury mise sur la dématérialisation des transactions pour moderniser l'économie, le Dr Kaké insiste sur la méthode. Pour lui, la réussite de cette transition numérique repose sur la pédagogie auprès des opérateurs économiques. Il préconise l'instauration d'un cadre de dialogue avec les commerçants et les acteurs financiers pour démontrer que la monnaie électronique est plus facile à gérer au quotidien ; plus sécurisée que le transport physique de bil-

lets.

« Les solutions et la mise en œuvre pratique sont possibles. Il faut simplement éviter les mesures unilatérales, comme le faisaient les gouvernements précédents. En économie, l'acte unilatéral est souvent infructueux ; c'est l'approche contractuelle et concertée qui doit être privilégiée », prévient-il.

Pour éviter que la Guinée ne retombe dans ce cycle de pénurie, l'économiste appelle à des réformes structurelles profondes, notamment au sommet de l'État. « Le problème majeur réside dans la gouvernance des finances publiques. Celle-ci doit être totalement repensée et réadaptée. En procédant à une refonte globale de notre système financier, la Guinée ne connaîtra plus de problème de liquidité. L'État disposera de ressources suffisantes et n'aura plus besoin de recourir systématiquement à la création monétaire », indique le Dr Kaké au site *Africaguinee.com*.

Kaba Kankoula

Nigeria

La raffinerie Dangote répond, en Afrique, aux conséquences pétrolières de la guerre au Moyen-Orient

La guerre au Moyen-Orient a aussi des répercussions partout autour du monde. L'Afrique n'est pas épargnée par les conséquences économiques : inflation, risque de pénurie d'engrais. Le pétrole, aussi, est particulièrement touché, en raison du blocage du détroit d'Ormuz. Face à ces perturbations, le Nigeria veut se poser en acteur incontournable sur le continent, grâce à la méga raffinerie d'Aliko Dangote. En plus d'assurer la demande intérieure, le milliardaire a exporté ses carburants vers d'autres pays d'Afrique.



La Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Tanzanie, le Ghana et le Togo ont tous reçu du carburant d'Aliko Dangote. 12 cargaisons livrées soit un peu plus de 450 000 tonnes de carburant annonce Dangote dans un communiqué. Selon bloomberg cela représente moins d'un cinquième de la production mensuelle du groupe.

Cette livraison à d'autres pays africains est une première depuis que la méga raffinerie de Lekki a atteint sa capacité de 650 000 barils par jour, « dépassant la demande intérieure en carburant du Nigeria » précise l'entreprise. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, Dangote se pose en rempart à une pénurie d'essence sur le continent. Il y a quelques jours dans une interview au journal *the economist* Aliko Dangote disait recevoir des

appels de beaucoup d'acheteurs potentiels. « Ils sont prêts à payer n'importe quel prix » déclarait le milliardaire. Des pays « hors d'Afrique » sont même intéressés se félicite le groupe dans un communiqué « principalement pour du carburant d'aviation. » Une réponse face à la flambée des cours

Les prix du pétrole ont flambé depuis le début du conflit entre l'Iran et les alliés israélo-américains le 28 février et de nombreux pays ont annoncé la mise en place de subventions pour limiter les hausses des prix à la pompe. Avec sa capacité de 650 000 barils par jour, la raffinerie, située à l'est de Lagos, la capitale économique nigériane, peut aussi faire face aux besoins du pays le plus peuplé d'Afrique avec ses plus de

230 millions d'habitants. Au Nigeria, premier producteur de pétrole en Afrique, les prix de l'essence ont augmenté récemment de 830 naira pour un litre à Lagos à plus de 1.300 naira (de 0,53 à 0,83 euro), un record dans un pays où le prix à la pompe était de 195 naira seulement début 2023.

« En approvisionnant les économies voisines et d'autres pays, la raffinerie Dangote devrait contribuer à renforcer la sécurité énergétique en Afrique de l'Ouest, de l'Est et centrale », ajoute le communiqué. Au début de la guerre, Dangote avait assuré prioriser le marché nigérian afin d'éviter toute pénurie de carburant dans le pays. Le groupe avait affirmé « ne pas être immunisé » contre les chocs économiques provoqués par la guerre, comme l'augmentation du prix du brut, des tarifs de transport et du coût des assurances.

Avant l'ouverture de la raffinerie privée Dangote en 2024, le Nigeria devait importer la quasi-totalité de ses carburants et les pénuries étaient récurrentes. Le gouvernement nigérian n'a pour l'heure pas mis en place de mesure particulière pour limiter la hausse des prix à la pompe.

Friguiagbé (Kindia) Un champ d'ananas incendié

Entre les amphithéâtres de l'Université de Kindia et les plantations verdoyantes de Friguiagbé, d'après le site *Africaguinee.com*, le parcours de Hassanatou Bah suscitait jusque-là l'admiration. À 30 ans, cette enseignante engagée et fondatrice de « Jumelles Agribusiness » s'était imposée comme une figure montante de l'agroécologie dans la région.



Selon toujours le site d'informations, aujourd'hui, le rêve entrepreneurial de cette dame vient d'être brutalement freiné : son champ d'ananas a été incendié par des inconnus.

Le sinistre se serait produit sur le site de Daboya Friguiagbé, où la jeune entrepreneure exploitait une parcelle dédiée à la culture

d'ananas. Un coup dur pour celle qui, malgré des difficultés liées à l'accès au foncier et une lutte personnelle contre une infection pulmonaire chronique, poursuivait avec détermination son projet agricole.

Interrogée par notre rédaction, Hassanatou Bah revient sur les

faits et dénonce une succession de défaillances ayant conduit à cette situation dramatique. « Nous avons été retenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la Fédération des Planteurs (FEPAF-BG) en partenariat avec l'agence Enabel. Nous avons investi beaucoup d'argent et fourni assez d'effort dans ce projet,

avec la garantie d'un accès permanent à l'eau pour l'irrigation », explique-t-elle.

Pionnière sur ce site pour la culture de l'ananas, son entreprise s'était engagée pleinement, mobilisant des moyens importants en intrants agricoles et en main-d'œuvre. Mais très vite, les premières difficultés apparaissent. « Dès juin 2023, au lancement de la production, nous avons constaté l'absence d'irrigation en pleine saison sèche. Malgré nos alertes répétées, on nous demandait de patienter », déplore la gérante de Jumelles Agribusiness.

La situation ne s'améliore guère les années suivantes. Après des pertes importantes de plants, l'entrepreneure affirme avoir regarni plus de 10 000 plants en 2024, sur la base de nouvelles promesses. « En janvier 2025, l'irrigation a fonctionné brièvement avant d'être interrompue pour des raisons techniques. En guise de compensation, nous avons reçu 10 000 plants et du compost », précise-t-elle.

Mais le coup de grâce survient en ce début d'année 2026. « Alors que l'irrigation venait de reprendre, on nous a informés que le matériel avait été volé. Peu après, un incendie a ravagé

notre champ. Sur plus de 20 000 plants, presque toute la production est partie en fumée », confie-t-elle, visiblement affectée.

Tout en pointant du doigt ce qu'elle qualifie de « faillite de responsabilité », Hassanatou Bah réclame justice et réparation pour les pertes subies, tout en réaffirmant sa détermination.

« Nous sommes victimes de négligences structurelles. Nous demandons que les responsabilités soient établies. Malgré tout, nous ne baissons pas les bras. Notre passion pour l'agriculture reste intacte, mais nous exigeons le respect de nos droits », martèle Hassanatou Bah.

Ce drame relance la question de la sécurisation des investissements agricoles en Guinée, notamment pour les jeunes entrepreneurs qui s'engagent dans la transformation du secteur, rapporte *Africaguinee.com*.

Kéfina Diakité

Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

Iran

Plus de 170 Guinéens bloqués dans le pays en situation de guerre

Selon le site *Africaguinee.com*, alors que le conflit militaire se poursuit entre l'Iran d'un côté et le tandem États-Unis-Israël de l'autre, des ressortissants guinéens vivant dans le pays des mollahs expriment leur volonté de quitter le territoire. Au total, 177 Guinéens établis en Iran, actuellement en situation de guerre, sollicitent leur rapatriement



A en croire Abdoulaye Youla, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, des dispositions seraient en train d'être prises pour organiser leur évacuation.

« Nos compatriotes au niveau des ambassades sont en contact permanent avec les ressortissants guinéens afin de les mobiliser et de faciliter leur regroupement », a-t-il déclaré à la télévision nationale.

Sur le plan diplomatique, aucune mission guinéenne n'a été touchée et aucun blessé n'est à déplorer parmi les compatriotes, ajoute la même source. Toutefois, précise-t-elle, un nombre important de Guinéens vivant en Iran ont exprimé, de manière volontaire, leur souhait de quitter le pays.

« À ce jour, 177 compatriotes sont concernés par cette opération. Ils sont disposés à partir. Des dispo-

sitions sont en train d'être prises pour assurer leur prise en charge et leur évacuation, conformément à leur volonté », a ajouté M. Youla. Pour lui, il s'agit d'une démarche visant à assister des citoyens ayant eux-mêmes formulé une demande de rapatriement.

« Ce sont eux-mêmes qui ont lancé un appel au gouvernement, et celui-ci a le devoir de leur porter assistance. Actuellement, ils sont regroupés dans une ville en Iran et devraient être évacués vers la Turquie dans les prochains jours », a-t-il précisé.

Cette opération se déroulera en coordination avec les autorités iraniennes. Elle devrait se poursuivre dans un climat de prudence, tandis que la cellule de crise continue de suivre de près l'évolution de la situation et s'engage à tenir la population informée.

Mamadou Oury

Sénégal

Priorités réaffirmées pour le Premier ministre Ousmane Sonko en visite à Ziguinchor

Au Sénégal, le Premier ministre Ousmane Sonko est attendu de retour à Dakar lundi 23 mars après avoir passé les festivités de fin du ramadan ce week-end en Casamance. À Ziguinchor, sa ville d'origine, il a présenté ses vœux aux Sénégalais à l'issue de la prière de la Korité célébrée le 21 mars. À cette occasion, le chef du gouvernement s'est aussi exprimé sur des dossiers clefs.



Ousmane Sonko a rappelé ses ambitions en matière de souveraineté. Le Premier ministre du Sénégal a notamment réagi à l'annonce d'une révision de financements accordés à Dakar, en réponse au durcissement de la loi contre l'homosexualité au Sénégal. Annonce faite trois jours plus tôt par Cécile Neven, une responsable politique Belge, ministre de l'Énergie de la Région wallonne. Ousmane Sonko réagit.

« Je leur réponds que nous n'attendrons même pas qu'ils suspendent leurs financements. Nous allons leur écrire nous-mêmes pour leur demander d'y mettre fin. La souveraineté compte. Et nous, Sénégalais, il faut qu'on se donne les moyens

de défendre ce à quoi on aspire ».

Côté justice, le Premier ministre maintient son cap et appelle de nouveau à accélérer la reddition des comptes. Sans nommer directement de figures de l'administration précédente, il appelle la justice à être intransigeante.

« Les mêmes tares que nous dénonçons sont encore là. Quel que soit le rang de la personne, il faut que la justice puisse s'appliquer. Et il y a aujourd'hui des dossiers qui sont en latence, qui attendent depuis longtemps et qui ne sont pas traités de manière conséquente. Et c'est pourquoi aujourd'hui, le peuple ne croit plus tellement à une bonne application de la justice. Et c'est un

chantier qui nous interpelle tous ».

Alors que l'armée mène des opérations meurtrières de destruction de champs de cannabis en Casamance, Ousmane Sonko s'est par ailleurs dit prêt à dialoguer avec les groupes criminels qui exploitent ces plantations. Toujours dans la région, le Premier ministre a annoncé la réouverture de l'aéroport de Ziguinchor à la fin du mois d'avril après sa rénovation.

RFI



États-Unis

Instagram et YouTube condamnés dans un procès inédit sur l'addiction aux réseaux sociaux

Dans un verdict inédit en Californie, susceptible d'être un tournant pour les réseaux sociaux, un jury américain a jugé mercredi 25 mars qu'Instagram et YouTube étaient lourdement responsables des problèmes de santé mentale d'une adolescente, ouvrant la voie à une indemnisation potentiellement très élevée, future référence pour des milliers d'autres plaignants.



Au neuvième jour de délibérations très scrutées, le jury d'un tribunal civil de Los Angeles a condamné les deux plateformes à verser 6 millions de dollars de dommages et intérêts, dont 3 millions à titre punitif.

Les jurés avaient d'abord accordé 3 millions de dollars de dommages compensatoires à la plaignante, imputant à Meta 70 % de la responsabilité de son préjudice et à YouTube les 30 % restants. Dans une seconde phase, le jury a ajouté 3 millions de dollars supplémentaires à titre punitif – selon la même répartition – après avoir

conclu que les deux entreprises avaient agi de manière frauduleuse et délibérée.

Meta, la maison mère d'Instagram, et Google, celle de YouTube, ont annoncé mercredi leur intention de faire appel du verdict. « Nous contestons respectueusement ce verdict et ferons appel », a déclaré un porte-parole de Meta. « La santé mentale des adolescents est profondément complexe et ne peut être imputée à une seule application ». « Cette affaire témoigne d'une méconnaissance de YouTube, qui est une plateforme de streaming

conçue de manière responsable, et non un réseau social », a réagi le porte-parole de Google, José Castaneda.

La plaignante, une Californienne de 20 ans, Kaley G.M., les a accusés d'avoir alimenté sa dépression et ses idées suicidaires à l'adolescence en la rendant accro, après sa découverte de YouTube à 6 ans et son inscription en cachette sur Instagram à 9 ans. Ce verdict est susceptible de provoquer un électrochoc dans l'industrie poursuivie aux États-Unis par des milliers de familles et de districts scolaires qui accusent les réseaux sociaux d'être responsables d'une épidémie de troubles mentaux dans la jeunesse. TikTok et Snapchat, également visés par ces litiges, avaient choisi de signer une transaction au montant confidentiel avec Kaley G.M. pour s'éviter ce procès. Meta et YouTube ont, eux, choisi d'en découdre en public.

De la « négligence » dans la conception de leur réseau social

Au terme de six semaines d'audience, où ont été décortiquées

des milliers de pages de documentation interne des deux géants, le jury a conclu que les deux groupes avaient fait preuve de « négligence » dans la conception de leur réseau social et n'avaient pas suffisamment averti les utilisateurs de la dangerosité de leur plateforme pour les mineurs. « L'heure de rendre des comptes est arrivée », se sont félicités les avocats de la plaignante.

Dans le public, Lori Schott, dont la fille s'est suicidée à l'adolescence, a fondu en larmes à l'annonce du verdict. Ce jugement « va rendre le monde plus sûr », a déclaré à l'AFP cette agricultrice du Colorado, l'une des dizaines de mères de famille qui se sont relayées pour suivre le procès chaque jour.

« Nous sommes respectueusement en désaccord avec le verdict et examinons les options juridiques qui s'offrent à nous », avait réagi un porte-parole de Meta, dont la défense a tenté de démontrer que les problèmes de Kaley G.M. étaient essentiellement dus à des violences intrafamiliales.

Le géant de la tech avait déjà été condamné mardi 24 mars dans un autre verdict inédit, au Nouveau-Mexique, où il a été jugé responsable d'avoir délibérément mis en danger les enfants en les exposant à des contenus dangereux, voire à des prédateurs sexuels.

Deux dossiers similaires aussi portés devant la justice

Le procès de Los Angeles sera suivi de deux dossiers similaires, le prochain à partir de juillet, destinés à établir la référence pour la résolution de plus de 1 500 plaintes. À l'échelle nationale, un autre dossier rassemblant des milliers de plaintes similaires est en cours d'examen devant un juge fédéral californien.

Toutes ces procédures ne portent pas sur les contenus publiés sur les plateformes, immunisées sur ce point par la loi américaine, mais sur la conception même des réseaux sociaux, accusés d'avoir multiplié les fonctionnalités - boutons « like », défilement infini, notifications nocturnes, filtres esthétiques, etc - pour retenir les utilisateurs sur la plateforme, en premier lieu les mineurs.

Le procès, qui s'est étalé sur six semaines de débats, a été marqué par l'audition en personne mi-février de Mark Zuckerberg. Le patron de Meta et fondateur de Facebook avait reconnu que son groupe « aurait pu » agir plus tôt pour identifier et exclure les utilisateurs de moins de 13 ans sur Instagram. YouTube, de son côté, avait fait profil bas, se présentant comme la nouvelle forme de la télévision familiale, jamais condamnée pour nourrir l'addiction, plutôt que comme un réseau social.

RFI



Iran

Qui est Mohammad Bagher Ghalibaf, le président du Parlement devenu homme fort en temps de guerre?

Le président du Parlement iranien s'est imposé comme la figure non cléricale la plus en vue de la République islamique après l'assassinat de nombreux hauts responsables, et semble jouer un rôle clé dans la conduite de la guerre. Son nom circule comme interlocuteur potentiel pour les négociations de paix.



L'enchaînement quasi continu des annonces et des démentis rend la situation toujours plus illisible. Dans ce brouillard diplomatique, difficile de savoir qui du régime iranien ou de l'administration américaine dit la vérité. Y a-t-il des négociations en cours ? Quand Donald Trump prétend avoir discuté avec un haut responsable à Téhéran, cherche-t-il à semer la confusion dans les rangs ennemis, à apaiser les marchés financiers ou a-t-il vraiment échangé avec un dirigeant haut placé, dans ce qui s'apparente à une volte-face étonnante ?

Depuis, les spéculations vont

bon train, et un nom ressort. Plusieurs médias américains, Axios et Politico en tête, pensent avoir identifié le mystérieux interlocuteur grâce à des sources américaines et israéliennes. Il s'agirait de Mohammad Bagher Ghalibaf, le puissant président du Parlement. Ce dernier s'est empressé, lundi 23 mars 2026, de démentir : « Aucune négociation n'a eu lieu avec les États-Unis et les fausses informations sont utilisées pour manipuler les marchés financiers et pétroliers et échapper au bourbier dans lequel les États-Unis et Israël sont enlisés. »

Mais l'hypothèse semble crédible

aux yeux de nombre d'experts. D'abord parce que Ghalibaf est aujourd'hui l'un des derniers hommes forts de Téhéran à être encore en vie, en pleine campagne américano-israélienne de décapitation systématique des organes du pouvoir iranien. Et avec la mort du guide suprême Ali Khamenei et du chef de la sécurité Ali Larjani, l'influence de ce pilier du régime s'est encore renforcée depuis le début du conflit. Il serait « en charge de superviser l'effort de guerre et la stratégie », selon Farzan Sabet, chercheur à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, interrogé par l'AFP. L'enseignant à l'université de Yale, Arash Azizi, estime même qu'il s'agit de « l'homme le plus puissant d'Iran », car c'est « une figure rare dont le portefeuille chevauche les fonctions militaires, sécuritaires et politiques du régime ».

L'armée et la police

Au cours des années, Mohammad Bagher Ghalibaf s'est en effet imposé comme un pivot du système, combinant capital militaire, poids institutionnel et réseau politique. Cette ascension est le produit d'un long enracine-

ment au cœur de l'appareil. À 18 ans, il rejoint les Gardiens de la révolution et en gravit rapidement les échelons à la faveur de la guerre Iran-Irak. Pilote reconnu, il participe à des batailles décisives comme la reconquête de Khorramshahr en 1982. Ce parcours le mène à la fin des années 1990 au sommet de la hiérarchie militaire en devenant commandant des forces aérospatiales naissantes des Gardiens de la révolution, un poste stratégique.

En 1999, il est nommé à la tête de la police nationale. Son mandat est marqué par des répressions violentes contre étudiants, manifestants et journalistes, relevées notamment par des médias persanophones en exil et des ONG. Ghalibaf lui-même ne cache pas son rôle : un enregistrement l'a montré se vantant d'avoir, aux côtés du commandant de la Force al-Qods Qassem Soleimani, pris part à l'étouffement de la contestation.

Plus largement, les organisations de défense des droits humains lui attribuent un rôle clé dans la répression des mobilisations allant des protestations étudiantes de 1999 aux manifestations plus récentes de janvier, qu'il a décrites comme une « quasi-tentative de coup d'État » et du « terrorisme ». Candidat et maire

Connu pour son ambition farouche, il se présente à plusieurs reprises à l'élection présidentielle : en 2005, 2013, 2024 et une tentative avortée en 2017, lorsqu'il se retire en faveur d'Ebrahim Raïssi. À chaque fois, il échoue à s'imposer dans les urnes, de-

vancé notamment par Mahmoud Ahmadinejad en 2005. Mais sa première campagne lui offre une notoriété nationale qui favorise son élection à la mairie de Téhéran.

Il restera douze ans à la tête de la capitale. Ses défenseurs saluent une gestion pragmatique, marquée par l'extension du métro et des projets d'infrastructure ; sa visibilité internationale est renforcée par sa participation au Forum de Davos en 2008, où certains médias occidentaux le dépeignent en « modernisateur autoritaire » soucieux d'attirer les investissements étrangers.

Mais cette image est contrebalancée par une série d'accusations de corruption. Sa réputation est encore ternie avec des soupçons d'achats immobiliers dispendieux en pleine crise économique. Sur le plan social, il assume des positions conservatrices, comme lorsqu'il impose le remplacement des employés de bureau par des hommes dans les services municipaux.

Élu président du Parlement en 2020, Ghalibaf parachève une trajectoire qui le place au croisement de tous les centres de pouvoir avec une vaste expérience sur le plan militaire, politique et civil. Il plaide pour des réformes économiques et un renforcement du contrôle parlementaire, tout en restant solidement aligné sur les principes de la République islamique. (La suite dans les prochains articles)

